



Certificat Administratif

Je soussigné Gérard LIOT, Maire de la commune d 'AUSSAC-VADALLE certifie qu'il y a lieu de payer 02,00 heures complémentaires à l'agent LAVIGNE Karine pour la paye du mois de juillet 2021 et réalisées au titre du contrat du 01 au 20 juin 2021.

AUSSAC-VADALLE,
Le 19 juillet 2021

Le Maire,
Gérard LIOT

